

Mairie du 3^e Secteur

Conseil d'Arrondissements du 23 juin 2016

(La séance est ouverte à 19 heures 08 dans les formes réglementaires sous la présidence de Monsieur Bruno GILLES, Maire du 3^e Secteur.)

M. le Maire.- Mesdames, Messieurs, je vous demande un peu d'attention et on va attaquer l'ordre du jour qui est bien chargé. Comme c'est la tradition, nous allons désigner, s'il n'y a pas d'opposition, un secrétaire de séance qui sera notre benjamin Arthur Ohanessian.

(M. OHANESSIAN, élu Secrétaire de séance, procède à l'appel.)

M. le Maire.- J'en profite pour féliciter Marine pour la naissance de son petit garçon.

Y a-t-il des remarques sur **le PV du Conseil d'Arrondissements du 31 mars 2016** ? ...

(Adopté à l'unanimité.)

M. PAYAN.- Un petit mot, Monsieur le Maire, sans polémique, mais comme cela les choses sont dites. La semaine dernière, on a assisté, à l'invitation d'un collectif de riverains, à la plantation..

M. le Maire.- Sans polémique, mais ça commence mal !

M. PAYAN.- ... d'un poirier dont j'ai oublié le nom scientifique, qui a donné lieu à diverses interprétations, mais le Conseil d'Arrondissements n'est pas le lieu pour en parler. Néanmoins, vous avez jugé utile -mais cest votre droit- de faire une post sur les

réseaux sociaux. Je n'ai pas de commentaire à faire sur votre post, vous êtes absolument libre de vos propos. Cependant, il a entraîné un certain nombre de commentaires, d'assertions et de déclarations de la part de gens qui vous suivent ou qui vous commentent, qui sont pour la plupart libres, je n'ai aucun doute par rapport à cela. Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait -je sais que vous y êtes sensible, Monsieur le Maire- que, pour beaucoup d'entre eux, ce sont des fonctionnaires territoriaux dont j'estime, et vous aussi, j'en suis sûr, que la neutralité doit être garantie et assurée. Donc, je suis particulièrement choqué de la parabole prise par certains d'entre eux concernant la parabole du trou, de l'enterrement, de la hache, de la pelle et de la pioche. J'estime que, pour des fonctionnaires territoriaux, un minimum de retenue doit être respecté. C'est tout ce que je vous demande. Je sais que vous y êtes attaché, je sais que c'est un point d'éthique qui vous est particulièrement cher. Je vous demande de rester ferme sur ce genre de principe.

M. le Maire.- Monsieur Payan, je ne répondrai pas sur le fond, parce qu'on le connaît tous par cœur. Vous êtes dans ce combat depuis 10 ans maintenant, puisque c'est depuis le 13 juillet 2006 que cela a été voté à la Communauté Urbaine, je me permets toujours de le rappeler, à l'unanimité, sans aucune opposition y compris des écologistes et des socialistes, à l'époque. Cela fait 10 ans que traîne ce dossier de la construction du parking Longchamp. On aura l'occasion de reparler régulièrement du fond.

Sur la forme, dès que vous avez commencé votre propos, vous avez dit que c'était un collectif de

riverains. Vous savez très bien que ce n'est pas un collectif de riverains. Moi qui suis un passionné de FaceBook, et vous l'avez rappelé, il suffisait d'aller sur le profil d'Europe Ecologie les Verts 4^e et 5^e arrondissements pour voir que c'était eux qui étaient à l'origine de la plantation de ce poirier, « plantation d'un arbre très politique menée par EELV des 4^e et 5^e arrondissements ». A quel point j'ai bien suivi cette affaire, c'est que lorsque cela a été mis sur le site d'EELV des 4^e et 5^e arrondissements, j'en ai fait une capture d'écran, car 12 heures après l'événement il y avait un seul « j'aime ». Cela avait l'air de passionner les foules. D'où mon post pour rappeler ce qui n'est que la réalité, qui est que vous êtes allés planter un arbre sur le domaine public sans aucune autorisation. Donc, l'occasion était belle pour moi de dire ce que j'ai dit, et j'ai dit exactement la réalité.

Après, vous savez que je suis très régulièrement les commentaires. Je modère ceux qui sont très durs. Je n'aime pas bloquer les gens. Il m'arrive de les bloquer quand ça dérape. Est-ce que les commentaires qui ont été faits à votre encontre sont plus durs à supporter que celui de peut-être un de vos militants qui dit à un moment : « Et les pots de vin du maire du 5^e arrondissement, on en parle ???? » -vous l'avez redressé, c'est vrai- en parlant d'ailleurs de Vinci Parc, ce qui prouve qu'il n'est pas bien au courant, puisque vous savez bien que ce n'est pas Vinci Parc qui doit construire le parking. Donc, il y a parfois des dérapages.

M. PAYAN.- Ce n'est pas un militant, c'est un journaliste.

M. le Maire.- Encore mieux ! Si l'on devait faire le compte des commentaires qui ne vous plaisent pas et des commentaires qui ne me plaisent pas...

M. PAYAN.- Ce n'est pas des commentaires que je parle.

M. le Maire.- J'ai bien compris. Il y a des fois où l'on peut ne pas être d'accord. En tout cas, c'est un sujet qui continuera encore pendant longtemps. Tout cela, c'est la politique. On a l'habitude d'avoir le cuir tanné. En tout cas, il y a la forme, il faut que l'on soit respectueux et c'est mon cas chaque fois, vous le savez. S'il y a des propos qui ont pu vous choquer ou vous rendre malheureux, je m'en excuse au nom de ceux qui les ont tenus, il n'y a pas de souci, me concernant.

Après, il y a le fond de cette affaire-là. On aura le temps d'en discuter. Je ne vais pas vous refaire aujourd'hui tout le déroulé de mes arguments, pourquoi ou pas pourquoi le parking Longchamp, les arbres centenaires que vous chercherez à la loupe puisqu'il n'y en a plus, on ne va pas redébattre le fond, sinon il faudrait un Conseil d'Arrondissements entier pour en débattre. En tout cas, il faut essayer de raison garder lorsqu'il y a des commentaires qui sont un peu durs, et là-dessus je peux vous rejoindre.

M. PAYAN.- Je vous remercie, Monsieur le Maire, de prendre en compte la remarque que je viens de vous faire. Vous avez noté qu'il y a des commentaires libres. Je considère que les commentaires des fonctionnaires doivent garder une certaine forme.

M. le Maire.- C'est noté et ce sera noté au procès-verbal.

Il y a beaucoup de rapports, ils sont longs, donc on les résume et on essaie de ne pas lire 4 pages chaque fois. Merci.

RAPPORT 16/27/03/EFAG

DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt à l'Association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux pour la reconstruction d'un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés Decanis de Voisins - 4^e arrondissement.

RAPPORTEUR : Mme Martine-Claude TIMSIT.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/28/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES RESSOURCES PARTAGÉES - Approbation d'une affectation de programme pour le remplacement de matériel et mobilier destinés aux agents des écoles.

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/29/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

RAPPORTEUR : Mme Jacqueline LAURENZATI.

M. LHARDIT.- *(En partie inaudible.)* Je vais voter ce rapport, mais juste un détail : il est question

de père et mère et, au terme de la loi, de parent. Ce serait bien de le préciser.

M. le Maire.- Il faut que la demande soit faite directement à la Maire centrale. On le note et on transmettra au service de Mme Chantelot.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/30/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARIÉ -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Approbation de
l'avenant à la convention d'objectifs et de financement
avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-
Rhône, définissant les règles d'accès et d'usage au
Portail Caf partenaires.**

RAPPORTEUR : Mme Maryse AILLAUD.

M. le Maire.- A qui nous souhaitons un bon anniversaire, avec une journée de retard, puisque c'était hier. Bon anniversaire, Maryse !

(Applaudissements.)

(Présentation succincte du rapport.)

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/31/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARIÉ -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Lancement d'une
consultation pour la mise en place de nouveaux marchés
destinés à l'élaboration de menus adaptés à la diététique
des très jeunes enfants dans les crèches municipales, à
la fourniture et à la livraison des denrées brutes et de**

repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergies alimentaires.

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/32/03/ECSS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Approbation de l'exonération partielle de la redevance 2016 due par la société Chiara M.

RAPPORTEUR : M. Marcel SPORTIELLO.

M. le Maire.- Etant donné qu'il y a eu beaucoup de travaux, vous le savez bien, à la piscine Vallier, surtout sur ces deux tranches, tout ce qui a concerné d'abord les travaux de réaménagement du bâtiment, puis en deuxième phase et, pour ne pas vous le cacher, pour des raisons financières -je sais que vous avez renâclé, c'est de bon ton, sur la deuxième série de fermeture. C'est tout simplement pour des questions budgétaires qu'il fallait étaler les travaux sur deux exercices budgétaires, d'où le fait que maintenant on fait les travaux d'étanchéité des bassins. En tout cas, c'est beau, c'est aux normes. Si vous avez l'occasion d'aller dans cette piscine, elle est magnifique. On n'a plus l'impression que c'est une piscine qui a été construite dans les années 60, puisque je crois que c'est la plus vieille piscine de Marseille qui a été construite, à l'époque, avec une aide de l'Etat dans le cadre de ce que l'on appelait les aides Comiti, puisque M. Comiti était Ministre de la Jeunesse et des Sports du Général de Gaulle, puis de Pompidou. C'est une des premières

piscines dont a bénéficié la Ville de Marseille. 50 ans après, il est vrai qu'elle méritait des travaux très importants. Je regrette comme vous que les travaux ne se soient pas faits dans la foulée des travaux du bâtiment. Ils se font en deux fois. J'espère qu'elle rouvrira vite et que l'on sera tranquilles pour de nombreuses années et que l'on n'ait plus à y revenir.

En tout cas, c'est parfaitement justifié que l'on exonère le propriétaire du snack qui n'a pas vu beaucoup de clients pendant ces mois de travaux.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/33/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DU PALAIS DES SPORTS - Attribution de subventions pour des manifestations sportives se déroulant au Palais des Sports en 2016 - 3^e répartition.

RAPPORTEUR : Mme Josépha COLIN.

M. le Maire.- A qui nous souhaitons un bon anniversaire.

(Applaudissements.)

Mme COLIN.- Merci.

(Présentation succincte du rapport.)

M. DI NOCERA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais ajouter que cette manifestation est très importante. C'est une des meilleures manifestations françaises qui se situe au Palais des Sports. Je pense que vous la connaissez et qu'il sera

très important pour nos arrondissements de participer à cette magnifique manifestation.

M. le Maire.- Merci. On vote effectivement la subvention ici, parce que même si la manifestation se tient au Palais des Sports qui n'est pas dans notre secteur, l'association est située dans le 4^e arrondissement.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/34/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Restauration
scolaire - Participation des convives aux prix des repas
servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les
collèges en gestion municipale - Attribution d'un tarif
social.**

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

(Adopté à la majorité. 8 voix contre, Cap à Gauche et Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 16/35/03/DDCV

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE
DE LA MOBILITÉ ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - DIVISION DE
LA MOBILITÉ URBAINE - Approbation de dénomination de
voies.**

RAPPORTEUR : M. Eric GIANCARLI.

Mme PRISCO.- Pourquoi Joséphine Baker ?

M. le Maire.- En tout cas, c'est à la demande de M. Claude Tabet, Président du CIQ de Saint-Mauront où

il n'y avait aucune possibilité de donner le nom de Joséphine Baker à une rue dans le 3^e arrondissement. On a un peu cherché, on l'a pris chez nous. Honnêtement, c'était quand même une artiste et une grande résistante, il ne faut pas l'oublier. Voilà pourquoi Joséphine Baker atterrit chez nous, à la demande d'un CIQ du 3^e et soutenue aussi par Mme Fructus, Adjointe au Maire.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/36/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Demande au Conseil de Territoire Marseille-Provence de saisir le Conseil de la Métropole en vue de solliciter l'engagement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) débordement de cours d'eau.

RAPPORTEUR : M. Albert LAPEYRE.

M. le Maire.- Pour que le Conseil d'Arrondissements soit bien au courant, nous avons le 11 juillet au soir une réunion de présentation ici, avec un commissaire enquêteur. Nous avons commencé à mettre des panneaux dans le hall, qui seront obligatoirement à la disposition de la population pendant un mois dans notre secteur municipal, même si nous ne faisons pas partie des secteurs municipaux les plus à risques.

M. LHARDIT.- Je voulais justement poser la question : notre secteur n'est pas une zone à risques ?

M. le Maire.- Honnêtement, non, puisque maintenant le Jaret est bien canalisé. Il y a quelques années, il y avait quelques points où il y avait de l'eau

qui stagnait parce qu'elle ne s'écoulait pas au niveau des gros collecteurs, ce qui était paradoxal chez moi, aux Chutes-Lavies, puisqu'on est sur un point très haut et que logiquement l'eau devrait s'écouler. On avait une retenue d'eau au carrefour Chutes-Lavies/Guigou. On a eu des problèmes aussi sur Sakakini, ça a été réparé. Les deux ou trois endroits où l'on avait parfois des problèmes soit de « débordements » du Jaret, soit de mauvaise élimination de l'eau pluviale quand il y avait de grosses pluies, tout a été mis en place depuis et il n'y a pas véritablement dans notre secteur de points très compliqués comme il peut y en avoir dans d'autres arrondissements ou dans d'autres quartiers. Néanmoins, la loi oblige à ce que cette information soit disponible auprès de toutes les Mairies de secteurs. M. Pfeiffer me précise que c'est le Secrétaire Général de la Préfecture qui viendra le 11 juillet nous présenter tout cela. Pour ceux que cela intéresse, on invitera tous les élus et les CIQ.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/37/03/UAGP

**DIRECTION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT -
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DE
L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT CENTRE SUD - Opération
Grand Centre Ville - OPAH de renouvellement urbain et
copropriétés dégradées multisites Opéra, Mazagran,
Coutellerie, Fonderie Vieille, Korsec/Velten -
Approbation d'une convention d'avance conclue entre la
Région PACA et la Ville de Marseille.**

RAPPORTEUR : Mme Lucette ALBERTO.

M. BAUMANN.- Les rues concernées par ce rapport ne sont pas dans notre secteur.

M. le Maire.- Mais il faut quand même qu'on le vote dans tous les secteurs. Il y a certains rapports que l'on est obligé de voter dans tous les secteurs, même si cela ne concerne pas directement le secteur municipal. Il faut un avis de tous les Conseils d'Arrondissements pour ensuite être transmis au Conseil Municipal.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/38/03/UAGP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT -
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION
DES RESSOURCES PARTAGÉES - Gestion des espaces extérieurs
des groupes Lilas-Oliviers (13^e), Saint Barthélémy, Vert
Bois (14^e), Bleuets-Lavandes-Eglantiers (13^e), Château
Saint-Loup (10^e), Saint-Pierre (5^e), Blancarde (12^e) -
Subventions à Habitat Marseille Provence (HMP) au titre
des dépenses réalisées en 2015 .**

RAPPORTEUR : Mme Lucette ALBERTO.

M. PAYAN.- Une suggestion de mon groupe : puisqu'il s'agit de réaliser des espaces extérieurs, donc des jardins, avec 953 € je propose que l'on puisse acheter 3 ou 4 poiriers.

M. le Maire.- Cette proposition peut être retenue. Je pense que vous ne manquerez pas de la faire savoir au Président de HMP, M. Patrick Padovani, à la Présidente de l'Association des Locataires, Françoise (?), 1221 rue Saint-Pierre, ainsi qu'au CIQ concerné, Mme Chantal (?), qui sont trois personnes avec qui, je

n'en doute pas, vous aurez immédiatement des atomes crochus pour les poiriers.

M. PAYAN.- Pas que pour les poiriers, d'ailleurs.

Mme PASQUET.- Mon intervention n'a pas forcément un lien direct avec ce rapport, mais sur le logement en général. Depuis longtemps déjà, la politique municipale a fait le choix de livrer notre ville aux promoteurs immobiliers. Notre secteur n'échappe pas à ce processus. Mais je tiens aujourd'hui à vous faire part des sentiments exprimés par de nombreux habitants du quartier Chave/Camas notamment rencontrés récemment. Des besoins d'espaces verts, de lieux de rencontre, de convivialité, de jardins d'enfants sont régulièrement exprimés, mais force est de constater que les espaces disponibles sont tous cédés aux promoteurs. Des immeubles sont en construction rue de Verdun et de l'Eglise Saint-Michel. Deux programmes sont annoncés rue Jaubert, sur le terrain de sport de l'école privée Saint-Charles/Camas et rue Briffaut en lieu et place de l'emblématique Cercle Saint-Michel. Certes, les besoins en logements sont bien réels, mais il faut garder des espaces libres de toute construction pour maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants. Il faut retrouver un équilibre que l'on est en train de perdre.

Je voudrais aussi exprimer l'inquiétude des habitants de la Plaine à propos du projet de requalification du quartier. Le semblant de concertation organisée par la SOLEAM est loin de les satisfaire. Ils ont des propositions et ils entendent les porter devant les autorités concernées. Les projets concernant les

quartiers ne peuvent se faire sans l'avis des habitants, surtout quand, en plus, ils ont des propositions. C'est un gage de réussite pour ces projets.

Aussi, Monsieur le Maire, je vous demande, si c'était possible, d'intervenir afin qu'il y ait une réelle concertation avant tout démarrage de travaux.

M. le Maire.- Il en est pris bonne note.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/39/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES - ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR RECHERCHE - CPER 2015-2020 - Attribution d'une
subvention pour la restructuration des bâtiments Campus
Marseille centre Timone afin d'accueillir le Pôle
Neurosciences - Approbation d'une convention.**

RAPPORTEUR : Mme Marie-Hélène FERAUD-GREGORI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/40/03/EFAG

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES
RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - SERVICE CONTROLE
BUDGÉTAIRE ET COMPTABILITÉ - Arrêté du Compte de Gestion
de la Ville de Marseille relatif à l'exercice 2015.**

RAPPORTEUR : Mme Martine-Claude TIMSIT.

*(Adopté à la majorité. Contre : Marseille Bleu
Marine. Abstention : Cap à Gauche.)*

RAPPORT 16/41/03/UAGP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -**

Attribution d'une subvention à l'association Libération Hauts Canebière pour la réalisation d'un programme d'animation en 2016 - Approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Mme Josépha COLIN.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/42/03/DDCV

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Optimisation des
ressources en eau - Site du Palais Longchamp - 4^e
arrondissement - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme.**

RAPPORTEUR : M. Eric GIANCARLI.

M. LHARDIT.- Je voulais vous parler pas tellement de l'aspect espaces verts du Parc Longchamp mais de l'aspect uniquement parking. On pense que cela peut être utile pour les débats et les discussions que l'on va avoir dans l'avenir. Pour nous, la question n'est pas tellement celle de l'agression que ce parking représente pour l'espace vert lui-même du Parc Longchamp, mais plus l'objectif affiché d'en faire un parking pour les riverains et également un parking relais pour les automobilistes qui doivent pouvoir ainsi accéder au parking et ensuite prendre les transports en commun. Je ne vous étonnerai pas en vous disant qu'en premier lieu on est totalement opposé au principe même de créer des places de parking pour les habitants du quartier. Les Cinq-Avenues sont le deuxième quartier du centre ville de Marseille le mieux desservi en transports en commun. On a une ligne de métro, une ligne de tramway, pas moins

de 7 lignes de bus. On a donc l'opportunité de limiter ce que l'on appelle le réflexe automobile, comme cela se fait aujourd'hui dans beaucoup de grandes villes comme Nantes, Bordeaux ou Lyon. On considère qu'on ne fait pas de politique en craignant les réactions épidermiques de l'opinion.

Il faut aussi parfois se battre pour défendre ce que l'on peut considérer comme des solutions pour améliorer le bien-être de tous. Dans toutes les villes que j'ai citées, il y a d'abord eu des résistances de la part des habitants et des commerçants notamment. Si vous les interrogez aujourd'hui, les deux vous répondront massivement que ce qui a été gagné en qualité de vie par les uns a été gagné également par les autres, les commerçants notamment dans l'augmentation de leur chiffre d'affaires.

Il y a à Marseille deux grands centres ville, le nôtre et celui du Vieux-Port. Je pense que l'on a l'opportunité de faire qu'à l'avenir ce soit un quartier apaisé, ce que ne pourra jamais être le Vieux-Port, d'attirer une population marseillaise qui viendra en famille pour profiter de ce qui sera le seul quartier calme et apaisé du cœur de Marseille. N'oublions pas que l'OMS vient de classer les maladies respiratoires dues à la pollution automobile comme la troisième cause de mortalité dans le monde. N'oublions pas non plus que l'absence d'une politique de transports à Marseille est pour beaucoup dans le fait que nous soyons la ville la plus polluée de France.

Voilà pour le parking dans sa fonction résidents. Maintenant, rapidement sur sa fonction de

parking relais. Je vous avais dit l'année dernière, lors d'une intervention que vous aviez contestée, d'ailleurs, qu'il n'était pas possible de qualifier ce parking de parking relais. J'ai une définition du parking relais. Lorsqu'une ville décide de créer un parking relais, elle a droit à des subventions qui dépendent de critères très précis. Il est clairement dit notamment qu'un parking relais se situe à la périphérie d'une ville, ou ce n'est pas un parking relais. Cela peut l'être par la fonction qui lui est attribuée, mais ça ne l'est pas techniquement. Tenter d'obtenir le label de parking relais pour celui que vous projetez sous le Parc Longchamp viendrait s'ajouter à la liste du grand n'importe quoi que constitue la politique municipale menée depuis 20 ans et au-delà, je vous rassure, dans les transports à Marseille.

Je cite pêle-mêle des pistes cyclables interdites aux vélos ou traversant des terrasses de café dûment autorisées, de maigres lignes de tramway qui dédoublent trop souvent celles du métro, des bus qui prennent leur dernier départ à 20 heures, comme si la ville s'arrêtait de vivre après 20 heures, sans compter cet incroyable tropisme hérité du defferrisme dont vous avez globalement repris le pire et souvent rejeté le meilleur, à vouloir sans cesse développer les transports collectifs du centre vers le Sud, en ignorant que les besoins les plus importants se situent vers le Nord de Marseille dont vous renforcez ainsi la situation de ghettoïsation.

Reste enfin que le fait de faire un parking relais va créer une situation -et c'est peut-être le point le plus important de mon intervention- tout à fait

dommageable pour l'ensemble des habitants du secteur. La L2 est en train d'ouvrir l'espoir d'une profonde transformation du Jaret. Je ne vais pas vous l'apprendre, vous savez parfaitement que le trafic automobile va être fortement réduit. C'est une occasion historique unique de réduire l'espace de circulation automobile, de créer des circulations douces, des espaces verts, d'élargir les trottoirs, de transformer cet axe et, il faut bien le dire, de recoudre les deux arrondissements qui couvrent notre secteur et qui sont coupés en deux par cet axe.

Pour terminer mon propos, j'attire votre attention sur ce point. Si la volonté est de faire un parking relais qui n'en aurait pas les caractéristiques mais qui en auraient les fonctions, vous allez créer un aspirateur à trafic automobile vers les Cinq-Avenues, aspirateur qui sera d'autant plus séduisant que l'accès par le Jaret sera plus facile. A certaines heures du matin, vous savez très bien que les deux entrées de Marseille ne sont pas faciles. Si demain le Jaret est d'un accès très facile, tout le monde va arriver par le Jaret et tout le monde va choisir votre parking relais. Vous allez donc remplacer le trafic de transit, disparu par la magie de la L2, par un trafic nouveau tout aussi nuisible.

Voilà, en bref, ce que je voulais vous dire sur ce parking. Puisque la décision relèvera en grande partie de la Métropole, nous engagerons nos élus à porter nos arguments sur ce dossier, et en tout cas en faisant au moins le pari que vous ne pourrez jamais obtenir le label de parking relais pour un ouvrage qui n'en aurait pas les caractéristiques.

Merci de votre attention.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Lardhit, pour ce long exposé qui est assez bien fait mais qui est déformé par l'opposition politique, je suis au regret de vous le dire et d'essayer en tout cas de vous le prouver petit à petit. D'abord, il y a toujours un petit fond de polémique. Je vais y répondre, puis après on va essayer d'avancer. Quand vous faites allusion aux 42 ans de defferrisme, il faut y rajouter que c'était une compétence de la Communauté Urbaine avant que cela devienne une compétence de la Métropole, et vous avez quand même dirigé la Communnauté Urbaine avec le Président Caselli, qui d'ailleurs est venu s'exprimer sur le FaceBook de M. Payan en rappelant qu'il avait demandé et qu'il attendait soi-disant cette fameuse enquête d'impact environnemental. Je pense qu'en 6 ans on aurait dû avoir les résultats de cette enquête, et je le dis par rapport à ce tableau noir que vous avez décrit, Monsieur Lardhit : pourquoi n'avez-vous pas eu plus d'influence pendant ces 6 années de M. Caselli pour essayer d'améliorer les pistes cyclables en particulier dans les 4^e et 5^e arrondissements, d'améliorer l'efficacité des parkings dans les 4^e et 5^e arrondissements, d'améliorer le tri sélectif dans les 4^e et 5^e arrondissements, d'améliorer les conteneurs enterrés dont je me permets de vous rappeler qu'il y en a zéro dans les 4^e et 5^e arrondissements, ce qui a valu d'ailleurs un grand fourire lorsque je m'y suis intéressé avant les élections municipales de mars 2014.

C'est le côté un peu polémique, et je le regrette, polémique qui ne vous a pas lâché, parce que lorsque vous avez fait votre petit texte pour le journal

municipal des 4-5 qui va sortir dans quelques jours, quand vous écrivez : « Grâce à la volonté du gouvernement, la mise en service prochaine de la L2 va entraîner une forte baisse du trafic », franchement, sans jeu de mots, vous ne manquez pas d'air de venir vous mettre, tel un coucou, dans la réalisation de la L2, alors que vous savez très bien que le gouvernement actuel ne fait que financer ce qui a été fait par les deux gouvernements précédents où ça s'est beaucoup accéléré sous le gouvernement Fillon et sous le gouvernement Raffarin. A l'époque de M. Jospin, c'était complètement bloqué, puisque, vous le savez, c'était l'époque où le gouvernement avait mis Marseille au pain sec.

Mais si l'on enlève la polémique et si on regarde un peu l'avenir et que vous sortez du combat qui n'a plus lieu d'être, de dire : « Bruno Gille est le bûcheron qui veut assassiner le Jardin Longchamp », le Jardin Longchamp, vous le savez bien, c'est 100.000 m², le parking c'est 3.000 m². De grâce, retenez au moins ces chiffres pour les dire à certains de vos militants qui s'énervent un peu trop : 3.000 sur 100.000, c'est 3 %. Ce qui veut dire que l'angle Cassini / boulevard du Jardin Zoologique où sera construit le parking, c'est 3 % de la totalité du Parc Longchamp. Donc, il en reste 97 % qui continueront à être accessibles, et on rendra de nouveau accessibles ces 3 % puisqu'il y aura des plantations dessus.

Vous me direz : « Il faudra que les arbres et l'herbe poussent ». D'accord, mais aujourd'hui il n'y en a plus. Quand certains disent sur FaceBook encore : « On va faire une ZAD, on va monter dans les arbres », mais quels arbres ? Un propos m'a été confirmé par certains de

mes élus, disant : « Le pommier ne va pas passer le week-end, il finira dans le jardin de Bruno Gilles ». Le pommier n'a pas fini dans le jardin de Bruno Billes. En tout cas, je le dis ici et ce sera noté au procès-verbal, je ne souhaite pas qu'on l'arrache, et on va faire passer ce message à M. Giancarli et à Mme Cordier : maintenant, vous avez planté ce pommier, on s'est échauffé sur le moment, il y est, arrosons-le et qu'il nous fasse beaucoup de bois. Ce n'est pas moi qui vais enlever le pommier, gardons-le et on mangera de la compote dans quelque temps !

Plus sérieusement, vous dites : « Je ne suis pas pour la création d'un parking pour les riverains parce que c'est bien desservi en transports en commun, métro, tramway et bus ». Oui, mais vous ne pouvez pas oublier les voitures des riverains. Vous savez bien que c'est des petits immeubles, voire des rez-de-chaussée avec jardin, qui datent du début du siècle dernier où il n'y avait pas de parking. Et ce n'est pas parce que c'est bien desservi en transports en commun que vous allez demander à tous les habitants des Cinq-Avenues de faire disparaître la voiture.

Pour ma part, je vous l'ai souvent dit, je vois trois avantages à ce parking -et après je vous dirai un petit mot sur le parking relais. Un : que ce soit la possibilité pour les riverains, dans un rayon à définir, habituellement c'est 400 à 500 m, de venir s'y garer avec un abonnement privilégié pour les habitants du quartier. Cela enlèvera les voitures de la voie publique, cela enlèvera de la pollution, parce que vous savez très bien que, le soir, les riverain tournent quelquefois pendant des heures pour trouver une place de stationnement, et le

matin on a des gens qui tournent aussi pendant des heures pour trouver une place de stationnement. Donc, le côté riverains est intéressant. Le côté commerçants, vous l'avez dit vous-même, les Cinq-Avenues sont un noyau villageois avec des commerces. Il y a des gens qui ne viennent pas en transports en commun faire leurs courses. Que voulez-vous que je vous dise ? De même qu'il y en a qui ne vont pas en transports en commun aux Terrasses. Le parking est toujours plein sous les Terrasses du Port. A un moment, il vaut mieux mettre les voitures dans un parking plutôt que de les laisser en surface et polluer.

Troisième point : le parking relais. Vous dites que, d'après la définition, un parking relais doit être situé en périphérie. Le parking de la Timone, situé sous l'hôpital, est bien un parking relais validé par la RTM, dans le cadre d'un accord avec la RTM, c'est un parking relais de la RTM.

M. LARDHIT.- Il n'a pas le statut spécial.

M. le Maire.- Mais il permet aux gens de prendre les transports en commun. Sous la mandature Caselli, c'est vous qui avez distribué les millions d'euros à Q-Park, et nous sommes juste là pour réactualiser. En tout cas, cette « folie politique », pour vous suivre, a coûté des millions d'euros à la Communauté Urbaine de l'époque. Donc, elle a coûté de l'argent aux contribuables. Je pense que ce parking est vital. Pour moi, c'est la dernière pièce du puzzle à cet endroit-là. Il y a les transports en commun, il y a une zone commerciale, il faut faire ce parking. Si l'on arrive à avoir un projet commun, puisque même si le permis de construire est délivré et qu'il est

parfaitement légal, on peut encore négocier avec Q-Park, je suis prêt à écouter vos demandes, à écouter certaines de vos revendications. Mais, par pitié, sortez de ce cadre qui est de dire : « On tue des arbres centenaires, on va tuer le dernier espace vert du centre ville ». Ce n'est pas vrai et vous le savez bien. Quand vous avez planté le poirier, j'ose espérer que vous êtes allés voir l'angle Cassini / Jardin Zoologique. Il n'y a plus d'arbres centenaires.

Mme PRISCO. - Vous les avez coupés.

M. le Maire. - Parce qu'ils étaient malades. On ne les a pas coupés pour vous emmerder. On a laissé les souches pendant des semaines pour que vous voyiez bien qu'ils avaient la maladie et qu'à l'intérieur ils étaient creux. Si on ne les avait pas coupés, vous nous auriez téléphoné pour nous demander de les couper. Essayons de sortir de cette polémique, avançons. De toute façon, ce parking verra le jour. A nous de voir ce que l'on veut mettre dans les 450 places à l'intérieur, avec les riverains, avec le côté parking relais, même si ce n'est pas le nom exact, avec la possibilité pour les commerçants d'avoir des tarifs préférentiels. Il y a des choses à faire, et quand il sera enfin construit je suis sûr que vous serez les premiers à venir l'inaugurer avec nous, et vous verrez que, quand on aura replanté au-dessus, ce ne sera pas du tout une cicatrice, on ne verra rien, le parking sera totalement enterré. On peut faire un verger où chacun ira planter son poirier !

M. LARDHIT. - Il y a un point que vous n'avez pas du tout abordé, qui me paraît important, c'est

l'opportunité de reconsidérer l'ensemble du Jaret, à l'occasion de la L2.

M. le Maire.- Vous savez bien qu'on est dessus.

M. LARDHIT.- La question est que l'on a globalement un an avant la mise en service complète. Si à l'ouverture de la L2 on a un vide, si l'on n'a pas déjà mis quelque chose en place, la nature ayant horreur du vide, surtout en matière de circulation automobile, le Jaret va se re-remplir.

M. le Maire.- Je ne peux pas vous laisser dire cela, ne nous coincez surtout pas quand la L2 va ouvrir en disant : « Vous n'avez rien fait ». Si l'on avait un peu plus avancé sous la mandature précédente, aujourd'hui on serait en train de choisir les entreprises. Or, on repart à zéro sur le projet de requalification du Jaret, et pour faire enfin la première partie qui ira du boulevard Baille au boulevard Chave, on est obligé de reprendre le dossier à zéro. Vous le saviez bien, Monsieur Payan, vous étiez assez proche du Président Caselli pour savoir, à l'époque, que de toute façon, pendant 6 ans, vous n'avez pas fait avancer d'un centimètre le dossier de requalification du Jaret, oui ou non ?

M. PAYAN.- Non.

M. le Maire.- Qu'est-ce que vous avez fait pour le dossier de la requalification du Jaret ?

M. PAYAN.- On pourrait lier la parole aux actes. Monsieur Gilles, vous êtes arrivé dans cette ville balafrée par le defferrisme, comme vous dites, il y a 21 ans. Donc, en prenant la Ville en 1995, vous avez dès

lors pris en charge des dossiers importants et structurants. Je suis très étonné, Monsieur Gilles, que vous veniez nous porter des griefs sur un intermède de 6 ans sur une ininteruption de pouvoir pendant 21 ans à la Ville et 15 ans à la Communauté Urbaine. Je serais moi aussi en droit de vous poser la question : Monsieur Gilles, qu'avez-vous fait pendant 15 ans de mandat sans interruption pour requalifier le Jaret ? La question n'est pas de savoir ce que l'on fait ou ce que l'on ne fait pas pour requalifier le Jaret. Je serais beaucoup plus intéressé de savoir depuis 2 ans ce que vous avez engagé, quelles informations vous avez données au Conseil d'Arrondissements, au Conseil de Territoire anciennement MPM, au Conseil Municipal et désormais au Conseil Métropolitain. Rien.

M. le Maire.- C'est faux. Vous savez très bien qu'on a voté des rapports sous la présidence Teissier que l'on n'a pas votés sous la présidence (?). Ne soyez pas de mauvaise foi.

(M. Gilles et M. Payan parlent tous les deux en même temps.)

M. PAYAN.- Quant à la Communauté Urbaine, il n'aura échappé à personne ici et certainement pas à vous, vous vous en souvenez aussi bien que moi, j'imagine que vous gardez un souvenir particulier de la séance d'installation de M. Caselli : le Président Caselli non seulement n'avait pas de majorité à MPM, mais encore soumettait à chacun...

M. LAPEYRE.- C'était l'Exécutif, à la Communauté Urbaine. Arrêtez de dire des bêtises. Qui était l'Exécutif, à la Communauté Urbaine ? C'était bien

Caselli. Pendant 6 ans, il a bloqué tous les dossiers des 4^e et 5^e arrondissements, c'est clair, c'est les conséquences.

M. le Maire.- Pendant au moins 3 ans.

M. PAYAN.- Si vous voulez dire que ça été ralenti pendant 3 ans, on peut le dire. Mais ne vous exonérez pas, de grâce, d'une responsabilité qui vous incombe depuis 21 ans. Quant au Parc Longchamp, vous dites comme une vérité absolue que l'on va impacter simplement 3 % de la surface. Il a été demandé d'apporter une étude d'impact environnemental. On va construire un parking sur une parcelle. Je veux que l'on me dise, avec des scientifiques, ce que cela va provoquer comme impact environnemental. Cette étude a été demandée à trois reprises. Pourquoi Q-Park n'a-t-il pas fourni l'étude d'impact environnemental ? Vous pouvez le comprendre, Monsieur Gilles, parce que vous êtes un responsable politique et que je sais que vous êtes sensible à ce genre de question.

Si vous aviez été à la place de M. Caselli, je pense que vous auriez fait la même chose. Vous seriez le premier à dire : « J'ai besoin d'une étude d'impact, j'ai besoin de savoir ce qui va se passer pour l'environnement ». C'est tout ce que M. Caselli a fait : il a demandé une étude d'impact environnemental et rien n'est venu. Mais il y a eu des études d'impact environnemental demandées par les services de la Ville à deux cabinets : le cabinet Adret bureau d'études, 26 rue de Chaussas à Toulouse, et le cabinet Francis Maire, les Lombards, 84400 Gargas. Il nous dit : on va décaisser 3 % de la surface du Parc Longchamp, c'est-à-dire 60.000 m³.

Premier impact environnemental, sur lequel le tribunal administratif a pris d'énormes précautions, c'est le stress hydrique. Le Parc Longchamp est un gâteau dans lequel on va trancher une part. On sait naturellement que le décaissement entraîne un stress hydrique qui va faire que le gâteau s'effondre. Donc on a aussi un danger environnemental.

Vous nous dites : on va faire une dalle. Très bien. On recouvre le décaissement et on verra bien ce que l'on va planter sur cette dalle. Vous connaissez comme moi la topographie des lieux. Cela veut dire qu'au plus fin la dalle fera 30 cm, au plus haut elle fera 2,50 m.

M. le Maire.- Mais non, vous reprenez les mêmes arguments, Monsieur Payan !

M. PAYAN.- Ce n'est pas moi qui le dis, c'est les cabinets. C'est bien de remettre en cause ce que disent les cabinets, aucun problème. Vous savez très bien ce que cela aura comme impact. D'abord, est-ce qu'on n'a pas intérêt à se poser la question du parking ? Je sais que vous êtes convaincu de la nécessité du parking. Je suis convaincu que l'on devrait remplir Vallier, que l'on devrait remplir Blancarde et je suis convaincu que, sur Sébastopol, on pourrait faire quelque chose. D'ailleurs, on répondrait en partie à la problématique du parking en surface et en sous-sol dans le quartier.

M. le Maire.- Je ne sais pas ce que vous feriez sur Sébastopol. Qu'est-ce que vous auriez fait ? Un trou, pendant 2 ans, pour tuer tous les commerces, avec l'eau ?

M. PAYAN.- Pour revenir là-dessus, on a un problème sur Vallier. On a un parking qui n'est pas tout à fait plein. Posons-nous des questions. Vous êtes le

maire, vous devriez vous enorgueillir que le 4^e arrondissement soit l'arrondissement le plus doté en places de parking, 5.000.

M. le Maire.- Non, 4.500, puisqu'il manque les 500 de Longchamp.

M. PAYAN.- 4.500, c'est énorme et c'est déjà très bien.

M. le Maire.- Je me suis bien battu.

M. PAYAN.- Et je vous en félicite. De grâce, n'en rajoutez pas ! Posons-nous des questions : est-ce que c'est une nécessité absolue, est-ce qu'on ne va pas mettre en danger la réalité du Parc ? Le stress hydrique est quelque chose de très important pour le reste du Parc. Je ne reviendra pas sur ce qu'il s'est passé avec les arbres et sur le chancre coloré. Ce n'est pas la peine de revenir sur ces champignons. On sait très bien, vous comme moi, d'ailleurs, qu'il serait intéressant que les services fassent des études prophylactiques pour savoir comment on coupe les arbres, parce qu'il se pourrait que l'on soit la dernière ville en France qui n'utilise pas la récolte pour permettre justement d'éviter la prolifération du chancre coloré. Quand on coupe un arbre dans la ville de Marseille, on le coupe avec les mêmes instruments que les arbres qui sont sains. C'est un vrai problème.

Posons-nous des questions, essayons d'avancer sur ces questions. Même si vous considérez que les gens sont politisés, même si vous considérez que ce sont vos adversaires politiques, comprenez qu'il y ait des gens qui soient sensibles à cette question.

M. le Maire.- Tout à fait.

M. PAYAN.- Et c'est normal. Comme vous êtes en charge de ces questions, comprenez que ce soit vers vous que l'on se retourne.

M. le Maire.- C'est très bien. Pour moi, chaque fois, cela fait déjà deux fois, en 2008 et en 2014, le débat a été tranché au niveau des élections municipales. Le jour où vous les gagnerez...

(M. Gilles et M. Payan parlent tous les deux en même temps.)

M. le Maire.- Voulez-vous que je vous ressorte tous vos tracts pendant la campagne des municipales ? Madrolle est venu essayer de vous soutenir : « Sauvons le Parc Longchamp ! » Vous en avez utilisé des arbres, pour faire tous ces tracts ! Je vous rappelle les résultats électoraux : dans le 404, le 405, le 406, le 426, le 427, le 453, le 452 et le 454, c'est-à-dire les 8 bureaux de vote qu'il y a autour de Longchamp...

M. PAYAN.- On ne va pas revenir là-dessus, on ne s'en sortira pas !

M. le Maire.- Vous dites : « Vous êtes un assassin d'arbres », et vous ne voulez pas le parking. Moi, je veux le parking. A la sortie, dans certains bureaux de vote je fais 52 % et vous n'en faites même pas 30. Donc, ce débat est tranché. Après, j'écoute ce que vous dites. Les cabinets, pas les cabinets, je vous sortirai aussi mes études qui montrent, à propos de la dalle, qu'il n'y a pas de stress au niveau de l'environnement, en dehors des 3 %. Donc, ce sera arguments contre arguments. En tout cas, ce parking se

fera. Vous viendrez manifester ou vous pendre au pommier ou au poirier. En tout cas, on débat un peu, ce n'est pas mal aussi. Maintenant, on arrête, parce que M. Cinquegrana commence à s'impatienter

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/43/03/DDCV

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS - Attribution de
subventions libéralités aux associations développant des
projets de Santé Publique - Budget Primitif 2016 - 1^{ère}
répartition.**

RAPPORTEUR : Mme Monique DAUBET-GRUNDLER.

*(Adopté à la majorité. Contre : Marseille Bleu
Marine.)*

RAPPORT 16/44/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une
subvention d'investissement à l'association Peuple et
Culture Marseille - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme - Approbation d'une
convention de financement conclue entre la Ville de
Marseille et l'association Peuple et Culture Marseille.**

RAPPORTEUR : Mme Maryse AILLAUD.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/45/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Approbation de**

l'opération - Renouvellement des postes informatiques des directions des écoles publiques communales du 1^{er} degré 2016-2021.

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/46/03/ECSS

DIRECTION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 3^e répartition 2016 - Approbation de conventions - Budget Primitif 2016.

RAPPORTEUR : M. Marcel SPORTIELLO.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/47/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Nouvelles dispositions particulières des garderies du matin et du soir.

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

(Adopté à la majorité. Abstention : Cap à Gauche.)

RAPPORT 16/48/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Anciens Combattants - 1^{ère} répartition 2016.

RAPPORTEUR : M. Arthur OHANESSIAN.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/49/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -
Attribution de subventions à des associations agissant en
faveur des Seniors - 1^{ère} répartition 2016.

RAPPORTEUR : M. Marcel SPORTIELLO.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORTEUR 16/50/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -
Attribution de subventions à des associations agissant en
faveur des Familles - 1^{ère} répartition 2016.

RAPPORTEUR : Mme Maryse AILLAUD.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/51/03ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -
Attribution de subventions à des associations agissant en
faveur des Droits des Femmes - 1^{ère} répartition 2016.

RAPPORTEUR : Mme Jacqueline LAURENZATI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/52/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -
Subventions d'équipement à diverses associations- 1^{ère}
répartition 2016.

RAPPORTEUR : Mme Hélène FERAUD-GREGORI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/53/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -
Subventions aux équipements sociaux et aux associations
partenaires - 2^e répartition 2016 - Budget 2016.**

RAPPORTEUR : Mme Maryse AILLAUD.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/54/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -
Attribution de subventions à des associations de
Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration
- Libéralités - 2^e répartition 2016.**

RAPPORTEUR : Mme Maryse AILLAUD.

M. le Maire.- Ce rapport me permet d'avoir un petit mot pour le père Marcel Baldachino qui s'occupait de l'association Zébédée, qui est décédé. Nous étions, avec Mme Alberto, à son enterrement aux Chartreux il y a quelques semaines. C'était quelqu'un qui avait donné beaucoup de son temps pour s'occuper en particulier des sans abri, des exclus, qu'il recevait dans le local de l'association, impasse Ricard Digne. Il faisait un travail assez fabuleux. C'est l'occasion d'avoir une petite pensée pour lui lorsque l'on vote des subventions pour son association qui continue avec d'autres personnes à sa tête, mais il sera, à mon avis, irremplaçable.

(Adopté à la majorité. Contre : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 16/55/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -
Attribution d'une subvention à la Fédération des
Artisans, Commerçants, Professions Libérales Marseille 4-
5 pour la réalisation de son programme d'animations 2016
- Approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Mme Lucette ALBERTO.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/56/03/ECSS

DELEGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CLTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -
Versement aux gestionnaires des Maisons Pour Tous de la
participation financière de la Ville - Budget 2016.

RAPPORTEUR : Mme Jacqueline LAURENZATI.

*(Adopté à la majorité. Contre : Marseille Bleu
Marine.)*

RAPPORT 16/57/03/ECSS

DELEGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CLTURE ET SOLIDARITÉ -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -
Attribution de subventions à des associations d'Intérêt
Social - 1^{ère} répartition 2016.

RAPPORTEUR : Mme Jacqueline LAURENZATI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/58/03/DDCV

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE
MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ - SERVICE PRÉVENTION DE LA
DÉLINQUANCE - Convention triennale 2016-2018 relative à
la Médiation Sociale Urbaine sur les quartiers
prioritaires de la Ville de Marseille.

RAPPORTEUR : M. Eric GIANCARLI.

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 16/59/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Modification du règlement intérieur des piscines.

RAPPORTEUR : M. Marcel SPORTIELLO.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/60/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2016 aux associations culturelles - 6^e répartition - Approbation des conventions de subventionnement et des avenants aux conventions de subventionnement conclus entre la Ville de Marseille et diverses associations .

RAPPORTEUR : Mme Hélène FERAUD-GREGORI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 16/61/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement Municipal pour le Logement - Aide à la production de trois opérations de logements sociaux - Ilot 3C Nord 3^e par PHOCEENNE - Figuière 4^e par LOGIREM - Clos Louisa 13^e par ERILIA, et de cinq logements sociaux diffus dans les 5^e, 13^e et 14^e par UES Habitat Pact Méditerranée.

RAPPORTEUR : Mme Josépha COLIN.

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 16/62/03/DDCV

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS - DIVISION DES PERSONNES
HANDICAPÉES - Attribution de subventions aux associations
oeuvrant en faveur des personnes handicapées - 1^{ère}
répartition - Approbation des conventions.**

RAPPORTEUR : Mme Monique DAUBET-GRUNDLER.

(Adopté à l'unanimité.)

M. le Maire.- Je vous remercie pour ce Conseil d'Arrondissements un peu long et je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 20h28.)